

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **28 mars 2025** à **19h00**

<i>N° délibération</i> D2025-03-04	<i>Date de convocation</i> 21 mars 2025	<i>Date d'affichage</i> 21 mars 2025
--	---	--

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i> 11	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i> 2	<i>Absent</i>	<i>Votants</i> 11

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. GIRARD Guy
M. MULLER Jean-Marie	Mme CAISSUTTI Claudie
Mme MARTIGNON Sonia	Mme PECYNA Carole
M. POINSIGNON Gilles	M. BOULANGE Philippe
Mme LUBNAU Dominique	

Étaient absents excusés

M. FALLITTO Giovanni	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia
Mme WAGNER Mirèse	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge

Objet : **Taux des taxes locales 2025**

VU le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

VU la délibération D2023-02-06 du 24 février 2023 décidant d'assujettir les logements vacants depuis plus de deux ans à la taxe d'habitation ;

CONSIDERANT le montant prévisionnel 2025 au titre de la fiscalité directe locale de 242 856,00 € ;

CONSIDERANT que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population en limitant l'augmentation de la pression fiscale ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties	26,09 %	(26,09 % en 2024)
✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,91 %	(43,91 % en 2024)
✓ Taxe d'habitation	18,94 %	(18,94 % en 2024)

Fait à Silly-sur-Nied, le 28 mars 2025
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet